



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

DCM n° 60/2016

**Subvention d'équilibre pour le budget du C.C.A.S
de la Commune Nouvelle**

Date de la convocation : 23/03/2016 Date d'Affichage : 08/04/2016 au 23/04/2016 Date Notification : 23/04/2016
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 34 * Votants : 37

Séance ordinaire du 4 avril 2016
L'an deux mil seize le quatre avril à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD'HOMME	P
M-Odile LAURANSON	R	Christian METTE	P	Monique GUERIN	R	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	P
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme LAURANSON Marie-Odile à Mme DALISSON Sophie
Mme GUERIN à Mr LEMAÎTRE Philippe
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel*

Mme DALISSON Sophie désignée conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

**SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET DU CCAS 2016
DE LA COMMUNE NOUVELLE - n° 60/2016**

Mr le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à verser en 2016 au C.C.A.S la subvention d'équilibre prévue au Budget Commune 2016 d'un montant de **10 000 €**.

La commission des finances en date du Jeudi 31 Mars 2016 a été sollicitée pour examiner ce dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (37)***

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de la C.N à verser en 2016 au C.C.A.S la subvention d'équilibre prévue au Budget Commune 2016 d'un montant de : **10 000 €**.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20160404-2016040460-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2016

Publication le : 07-04-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE